



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Les députés signataires

Monsieur le Président de la République,
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008, Paris

Paris, le 17 décembre 2021

Monsieur le Président de la République,

Le 7 décembre 2020, vous remettiez l'insigne de grand-croix de la Légion d'honneur, au président égyptien, Abdel Fattah al-Sissi, lors de sa visite d'État.

Certes cette remise s'inscrit, depuis 1802, dans la lignée des pratiques diplomatiques habituelles lors des visites d'État des chefs d'États étrangers et aurait de ce fait un caractère protocolaire et non pas honorifique.

Pour autant, le fait de remettre la plus haute distinction française, au président égyptien, n'est pas sans susciter de controverses dans la patrie des droits de l'Homme. En effet, depuis la destitution du président islamiste Mohamed Morsi, par l'armée en 2013, et l'arrivée au pouvoir, l'année suivante, d'Abdel Fattah al-Sissi, une répression croissante s'est abattue en Egypte, sur toute forme d'opposition et notamment celle qui milite contre les violations nombreuses des droits humains. C'est la raison pour laquelle, en amont de la visite officielle, nous lui avons adressé un courrier, faisant part de notre vive préoccupation, sur le sort de nombreux intellectuels, défenseurs des droits humains, maintenus en détention provisoire et privés de liberté malgré la crise Covid et les dangers qu'elle comporte pour la propagation du virus. A ce titre, nous vous remercions d'avoir évoqué avec lui plusieurs cas individuels, dont celui de l'égypto-palestinien Ramy Shaath, l'une des figures du Printemps arabe de 2011, en détention "préventive" depuis son arrestation en juillet 2019.

Depuis 2010, un décret dans le code de la légion d'honneur permet de déchoir plus facilement un étranger qui « a commis des actes ou eu un comportement susceptible d'être déclarés contraires à l'honneur ou de nature à nuire aux intérêts de la France à l'étranger ou aux causes qu'elle soutient dans le monde ». Nous le devons à la « jurisprudence Manuel Noriega », du nom de cet ancien président panaméen, décoré de la Légion d'honneur par François Mitterrand en 1987, qui connut par la suite de nombreuses condamnations aux Etats-Unis, en

France et au Panama, pour des crimes de droit commun mais aussi des atteintes aux droits de l'homme. A ce titre, en 2018, Bachar al-Assad a fait l'objet d'une mesure d'exclusion de la Légion d'honneur prononcée, avec raison par vous-même, en votre qualité de Grand maître de la Légion d'honneur. Le président syrien, que la France accusait d'être à l'origine de l'attaque chimique présumée du 7 avril de la même année, avait en effet été fait grand-croix de la Légion d'honneur, en 2001, par Jacques Chirac, alors président de la République.

Marque de déférence remise à ceux qui incarnent les valeurs républicaines de la France, à ceux qui versent leur sang pour la Nation, la Légion d'honneur est chargée de symboles ; d'ailleurs le récipiendaire en a diffusé les images à des fins propagandistes, pour renforcer son prestige.

Les récentes informations que la presse a portées à notre connaissance, par exemple la pratique récurrente d'exécutions extrajudiciaires par frappes aériennes sur des véhicules de contrebandiers, ne font qu'augmenter notre doute sur la compatibilité entre cette distinction et les violations des droits humains en constante progression.

Aussi nous nous interrogeons sur la possibilité de réfléchir à d'autres signes protocolaires, et de retirer cette distinction au président égyptien.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Les députés,

Mireille Clapot, Stella Dupont, Cécile Rilhac, Elisabeth Toutut-Picard, Nicole Dubré-Chirat, Nathalie Sarles, Florence Provendier, Frédérique Dumas, Yves Daniel, Claire Pitollat, Jennifer de Temmerman, Annie Chapelier, Marguerite Deprez-Audebert, Bénédicte Pételle.